

**Elaboration du référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une  
unité de la santé sexuelle et reproductive au niveau des Etablissements  
de Soins de Santé Primaires**  
**Assistance technique**  
**TERMES DE REFERENCE**

### **1. Contexte et justification**

Des progrès indéniables ont été enregistrés au Maroc, depuis des années, en matière de l'offre de services en santé sexuelle et reproductive (SSR). Néanmoins, la prise en charge en SSR est actuellement morcelée entre de nombreux intervenants au niveau des établissements de santé notamment, au niveau des établissements de soins de santé primaires (ESSP) et ceci sans véritable lien entre lesdits intervenants. Ainsi, la proposition d'améliorer l'approche de prise en charge par programme en une démarche globale, centrée sur la personne et valorisée par un parcours en SSR portant une attention particulière à l'individu, à ses spécificités et à ses choix reste primordiale.

Dans cette optique, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive 2021-2030, notamment son axe 3 « Amélioration de l'offre de services en faveur de l'intégration en SSR selon la population et les niveaux de l'offre de soins », le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à travers la Direction de la Population procédera, avec l'appui de l'UNFPA, au lancement d'un appel à une consultation nationale pour l'élaboration d'un référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP. Cette unité de SSR devrait offrir un paquet de services intégrés en SSR. Ceci, contribuera, d'une part, à la promotion de la qualité de la prestation des individus et couples en SSR et d'autre part, favorisera le travail en réseau des différents intervenants.

### **2. Objectifs de la consultation**

#### **1. Objectif général :**

Élaborer un référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP.

#### **2. Objectifs spécifiques :**

- Réaliser un état des lieux de l'offre de services intégrés en SSR.
- Elaborer un référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP.

### **3. Résultat attendu**

Un référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des établissements de soins de santé primaires élaboré, validé et finalisé.

### **4. Etapes**

- Tenir une réunion avec le comité de suivi du projet constitué de représentants de la Division de la Planification Familiale/Direction de la Population/Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et de UNFPA pour une mise au point sur les objectifs de l'activité, les orientations, l'identification des sites à visiter et des personnes ressources à consulter.
- Elaborer la note méthodologique.
- Finaliser la note méthodologique en fonction des remarques du comité susmentionné.

- Réaliser une revue documentaire en rapport avec le sujet de cette consultation.
- Conduire des entretiens avec des personnes ressources concernées.
- Elaborer le draft relatif au référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP.
- Animer des ateliers de validation du draft du référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP.
- Finaliser le référentiel d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP.

#### **5. Mission du (de la) consultant (e)**

En étroite collaboration avec la Direction de la Population et UNFPA, le ou la consultant(e) devra réaliser les activités suivantes :

- Réaliser une revue documentaire internationale et nationale en matière de l'offre de services intégrés en SSR.
- Elaborer les outils de collecte des données et les valider avec le comité.
- Réaliser des entretiens et des rencontres avec les personnes ressources et parties prenantes aux niveaux central, régional et provincial.
- Elaborer et soumettre au comité de pilotage le premier draft du livrable élaboré.
- Préparer et animer les ateliers de discussion et de validation du livrable.
- Soumettre le livrable définitif.

#### **6. Livrables**

- **Livrable 1** : Note Méthodologique validée.
- **Livrable 2** : Référentiel national d'organisation et de fonctionnement d'une unité de la SSR au niveau des ESSP finalisé (Version électronique et sur papier) et le rapport global de la consultation.

#### **7. Durée et lieu de la consultation**

- La durée de la consultation est de 20 jours ouvrables étalés sur une période de 3 mois qui commencera à partir de la date de la signature du contrat.
- Le lieu de la consultation : Directions Centrales, Directions Régionales de la Santé et de la Protection Sociale, Délégations du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, ESSP et travail à distance.

#### **8. Compétences et qualifications requises**

L'appel à la consultation est ouvert aux consultants nationaux. Le (La) consultant(e) doit répondre aux qualifications suivantes :

- Formation universitaire bac + 5 (santé publique ou équivalent) ;
- Une connaissance du système national de santé ;
- Une expérience et compétence dans le domaine de la SSR ;
- Expérience dans le domaine de la planification stratégique ;
- Une maîtrise de la langue française et de bonnes capacités de synthèses et de rédaction.

#### **9. Dossier de candidature**

- Une offre technique :
  - o Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation, y compris un calendrier d'exécution ;
  - o Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine de la SSR.
- Une proposition financière séparée de l'offre technique.

#### **10. Modalités contractuelles et financières**

Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre le

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'UNFPA et dans le cadre du Plan de Travail Annuel PTA MSPS-UNFPA 2022.

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

### 11. Supervision de la consultation

Le travail du (de la) consultant(e) sera réalisé en étroite collaboration et sous la supervision de l'équipe de la Division de la Planification Familiale /Direction de la Population, et de l'UNFPA qui seront chargés également de la validation des livrables.

Des résultats doivent être validés dans les ateliers de restitution auxquels assisteront différents intervenants impliqués en SSR.

### 12. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Santé et de l'UNFPA et se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par e-mail à l'adresse mail indiquée dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

#### a. Analyse technique comparative des offres

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	60
Total	100

**Important :** Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

#### b. Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

La note sera calculée au moyen de la formule suivante :  $F=100 \cdot P \text{ min}/P$

(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

#### c. Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat/e seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique ;
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disant est :  $N=0,7*T+0,3*F$ .

Les candidatures seront classées en fonction du total pondéré « N ».

### 13. Dépôt du dossier de candidature

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le **24 avril 2022**, à 23h00 GMT, aux adresses suivantes :

[elakel@unfpa.org](mailto:elakel@unfpa.org) en mettant en copie (Cc) [jazouli@unfpa.org](mailto:jazouli@unfpa.org)

#### **Important :**

**Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.**

**L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :**

N°2-Referentiel/MSPS/UNFPA/2022/offre technique

**L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :**

N°2-Referentiel/MSPS/UNFPA/2022//offre financière

**NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.**

<sup>DS</sup>  
SE